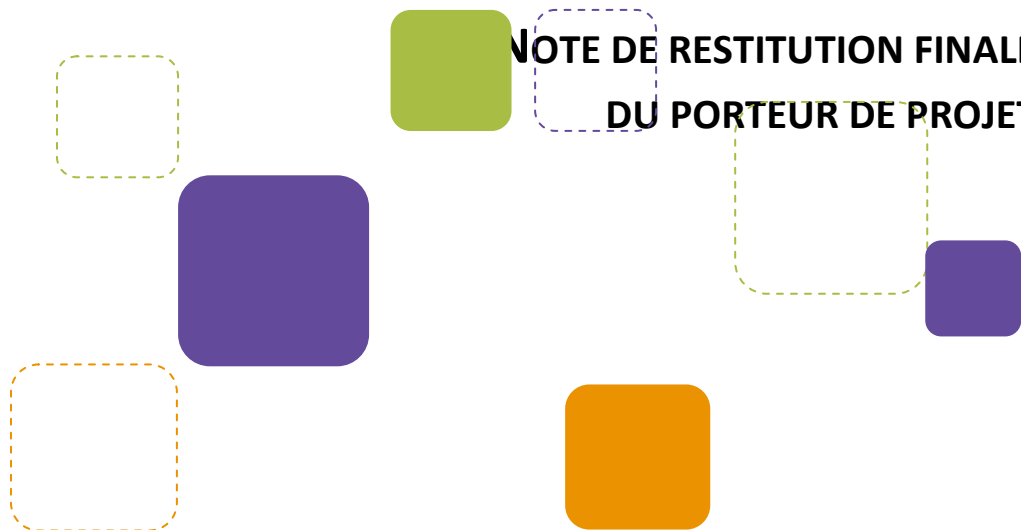




**« Dispositif AVEC : Accompagner Vers
l'Emploi et Construire un parcours
personnalisé »
« Mission Locale Haute-Garonne et
Mission Locale Toulouse »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13

www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

<p>ASE PJJ Jeunes sous main de justice AP1 / avril 2009</p>
<p>Dispositif AVEC : Accompagner Vers l'emploi et Construire un parcours personnalisé</p>
<p>Les objectifs initiaux sont d'éviter les ruptures de parcours par une prise en charge en continue entre le « dedans et le dehors », faciliter l'accès à l'emploi durable (mesures de droit commun) et lutter contre la récidive : prise en charge globale du jeune et sécurisation des différentes étapes du parcours dans le respect des obligations judiciaires.</p>
<p>Public cible : les jeunes domiciliés en Haute-Garonne de 18 à 25 ans, incarcérés au centre pénitentiaire de Seysses et les mineurs de 16 à 18 ans, incarcérés à l'EPM de Lavaur : 80 jeunes bénéficiaires ont intégré le dispositif AVEC.</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif AVEC : plateforme multi partenariale d'accueil et d'accompagnement renforcé des jeunes en vue de préparer leur insertion sociale et professionnelle. Elle vise à coordonner tous les partenaires et intervenants en mutualisant leurs compétences. Cette cohérence institutionnelle permet une meilleure gestion des parcours des jeunes bénéficiaires.</p>
<p>Territoire d'expérimentation : le département de Haute-Garonne qui inclut les CUCS, ZFU et zones rurales.</p>
<p>La valeur ajoutée du dispositif AVEC réside dans la spécificité de l'accompagnement des bénéficiaires qui est à la fois renforcé et individualisé. Les mots clefs du dispositif sont : réactivité et disponibilité auprès des jeunes et des partenaires de la plateforme.</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels : initialement indiqués dans le projet : SPIP 31, PJJ, Administration pénitentiaire ainsi que les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle : collectivités territoriales, Service Public de l'Emploi, milieux économiques, chambres consulaires, associations, organismes privés du milieu carcéral... Partenaires effectifs de l'expérimentation : idem</p>
<p>Aucun partenaire financier hors FEJ.</p>
<p>Durée de l'expérimentation (1) Durée initiale : 27 mois (2) Durée effective : 30 mois</p>
<p>LE PORTEUR DU PROJET : Mission Locale Haute-Garonne et Mission Locale Toulouse, associations</p>
<p>L'ÉVALUATEUR DU PROJET : Le CREDOC, structure privée</p>



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Introduction

La mise en place de dispositifs facilitant la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes est une nécessité évidente. En effet, accompagner le jeune dans l'ensemble de ses démarches, c'est lutter de manière efficace contre la récidive et permettre un retour plus rapide vers le droit commun.

Mis en place en 2009 dans le cadre des expérimentations financées par le Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), le dispositif AVEC est venu compléter et renforcer les dispositifs déjà mis en place par les missions locales de Toulouse et de la Haute Garonne. L'objectif est de mettre en place un véritable cadre de coopération entre les différents acteurs de la justice et de l'insertion des jeunes afin de :

- Eviter les ruptures de parcours ;
- Faciliter l'accès à un emploi durable ;
- Lutter contre la récidive.

Avant l'expérimentation, si les 2 Missions Locales assuraient déjà l'accompagnement des jeunes incarcérés au centre pénitentiaire de Seysses, les diverses interventions à destination de ce public n'étaient pas véritablement coordonnées.

En 2009, l'appel à projet du Haut-Commissariat à la Jeunesse était pour nous le moyen de mutualiser les compétences des services justice des deux Missions Locales, dont les objectifs étaient communs. C'était également l'occasion de renforcer le partenariat notamment avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 31. D'une manière générale, l'union des 2 Missions Locales allait permettre l'interpellation des différents acteurs du Département de Haute-Garonne impliqués dans l'accompagnement des jeunes sous main de justice ; le but était d'apporter une cohérence dans l'accompagnement de ces jeunes.

L'expérimentation couvrant le territoire de la Haute-Garonne a commencé en octobre 2009 pour se terminer en décembre 2011.

Elle avait donc pour caractéristiques principales de :

- Formaliser le partenariat institutionnel existant regroupant tous les acteurs de l'insertion (collectivités territoriales, État, Fédérations, Associations) autour d'une plateforme multiservices.
- Mutualiser l'offre de service de chacun des partenaires, la développer selon les besoins identifiés et la mettre au service de la plateforme multiservices (boîte à outils)
- Élargir le partenariat au monde économique (IAE, entreprises, réseaux économiques) et le sensibiliser à la problématique des jeunes sous main de Justice.
- Apporter une réponse plus efficace à un plus grand nombre de jeune sous main de justice, avec une meilleure cohérence et lisibilité des interventions respectives.
- Permettre de mesurer la plus-value du dispositif dans le parcours du jeune.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Les objectifs généraux sont :

- Éviter les ruptures de parcours par la mobilisation d'une offre de service spécifique et une prise en charge en continu entre le « dedans et le dehors »
- Faciliter l'accès à l'emploi durable en garantissant l'accès à l'ensemble des mesures de droit commun
- Lutter contre la récidive par une prise en charge globale du jeune et en sécurisant les différentes étapes du parcours (*dans le respect des obligations judiciaires*)

Les objectifs opérationnels sont:

La création d'une plateforme multiservice coordonnant l'intervention de tous les acteurs de la Justice et de l'insertion sociale et professionnelle autour des 7 axes suivants : hébergement/logement, santé, emploi/formation, citoyenneté, administratif, savoirs de base, ressources.

Outre cette offre de service directement mobilisable pour les jeunes AVEC, les 2 Missions Locales proposent un type d'accompagnement renforcé qui prend en compte la spécificité de ce public et les mesures justice dont il fait l'objet. Des outils spécifiques sont mis en œuvre pour favoriser l'échange d'informations avec les partenaires et optimiser l'accompagnement des parcours d'insertion en permettant notamment d'affiner le diagnostic personnalisé de chaque jeune AVEC.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation

1. Le public visé

Le public initialement visé :

Au 15 mai 2009, 250 jeunes majeurs de 18/25 ans étaient incarcérés en maison d'arrêt sur le territoire de la Haute-Garonne.

Sur ce potentiel de 250 jeunes, les Missions locales de Toulouse et de la Haute-Garonne ont été en contact avec 160 jeunes. Ces derniers étaient, a priori, volontaires pour s'engager dans un parcours d'insertion. Ils étaient prioritaires pour bénéficier du dispositif expérimental.

Estimation initiale du nombre de bénéficiaires :

160 jeunes au départ, incarcérés au Centre Pénitentiaire de Seysses. L'évaluation devait porter sur ces 160 jeunes : 80 bénéficiaires, 80 témoins, tirés au sort selon la méthode de randomisation par le CREDOC.

2. Bénéficiaires directs

On compte 80 bénéficiaires AVEC soumis à l'évaluation par le CREDOC, les cohortes ont été constituées entre mars et octobre 2010.

Après octobre 2010 et jusqu'en août 2011, 87 nouveaux jeunes ont intégré le dispositif AVEC. Ces derniers ne sont pas soumis au protocole d'évaluation car ils ne répondaient pas aux critères fixés pour les évaluations qualitatives et quantitatives du CREDOC, cités dans le paragraphe suivant.

Les bénéficiaires directs du dispositif répondent aux critères suivants :

- Jeunes âgés de 18 à 25 ans incarcérés au centre pénitentiaire de Seysses, et n'atteignant pas les 26 ans sur la période de l'expérimentation
- Domiciliés dans le département de la Haute-Garonne,
- Condamnés, dont la fin de peine n'excède pas mai 2011,
- Entrés sur le dispositif entre le 1er février et le 30 Octobre 2010.

Les jeunes AVEC sont tous des majeurs incarcérés à Seysses. Les mineurs incarcérés à l'EPM de Lavaur n'ont pu intégrer le dispositif. En effet, cet établissement pénitentiaire étant situé dans le département du Tarn (81), les mineurs qui y sont incarcérés relèvent de la compétence de la Mission Locale de Castres. Les éducateurs PJJ mis à disposition dans les deux Missions Locales de Toulouse et Haute-Garonne ne pouvaient donc pas intervenir dès l'incarcération de ces mineurs pour mettre en place un parcours dedans-dehors. Nous rappelons que dans l'appel à projet, il était spécifié que les mineurs ne seraient pas soumis à évaluation.

2.1 Statistiques descriptives

Le système d'information mis en place permettant d'identifier les jeunes AVEC est basé sur 2 outils de repérage :

- requêtes effectuées et transmises par le SPIP listant tous les jeunes haut-garonnais incarcérés à Seysses de mai à octobre 2010, identifiés par âge et par ville de domiciliation. Ces requêtes nous ont permis d'alimenter les différentes cohortes.
- fiche individuelle de chaque nouveau détenu, remplie au quartier arrivant par les CPIP du SPIP et contenant les informations suivantes : nom, prénom, date et numéro d'écrou, date de naissance, code postal, situation pénale (détenu ou condamné avec date de sortie).

Ce système d'information a été créé au démarrage de l'expérimentation pour constituer la population cible. Avant la création du dispositif AVEC, les jeunes incarcérés qui bénéficiaient d'un accompagnement Mission Locale étaient identifiés de trois manières différentes : orientés par le SPIP, repérés suite à un courrier de leur part, soit sur demande de leurs proches.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet		AP1_457				
		Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1 (2009)	Bénéficiaires entrés l'année 2 (2010)	Bénéficiaires entrés l'année 3 (2011)	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action						
Jeunes (18-25 ans)		160	0	80	87 *	80
Adultes						0
Nombre total de bénéficiaires						80
Nombre d'abandons ou exclusions (suite à déménagement)						3

		Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques			
1. Jeunes			
Âge			
Moins de 6 ans			
6-10 ans			
10-16 ans			
16-18 ans			
18-25 ans		160	80
Autres : (préciser)			
Autres : (préciser)			
Situation			
Elèves en pré-élémentaire			
Elèves en élémentaire			
Collégiens			
Lycéens en LEGT			
Lycéens en lycée professionnel			
Jeunes apprentis en CFA			
Étudiants du supérieur			
Demandeurs d'emploi			66
Actifs occupés			14
Autres : (préciser)			
Autres : (préciser)			
Niveau de formation			
Infra V			56
Niveau V			19
Niveau IV			5
Niveau III			
Niveau III			
Niveau I			
Sexe			
Filles			0
Garçons			80
2. Adultes			
Qualité			
Parents			
Enseignants			
Conseillers d'orientation-psychologues			
Conseillers principaux d'éducation			
Conseillers d'insertion professionnelle			
Animateurs			
Éducateurs spécialisés			
Autres : (préciser)			
Autres : (préciser)			

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML	
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Départementale	Départementale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	

Remarques
* 87 jeunes AVEC supplémentaires ont intégré le dispositif. Ils bénéficient de la plateforme multi partenariale AVEC mais ne sont pas intégrés à l'évaluation.

2.2 Analyse qualitative

Le nombre de bénéficiaires effectivement concernés par le dispositif AVEC pendant toute la durée de l'expérimentation est de 80.

Rappel : la population initialement définie pour l'expérimentation était de 160 jeunes incarcérés au Centre Pénitentiaire de Seysses. L'évaluation devait porter sur ces 160 jeunes : 80 bénéficiaires, 80 témoins, tirés au sort par le CREDOC selon la méthode de randomisation.

Les estimations réalisées au moment de la rédaction du projet, tenaient compte des prévenus et des condamnés. Lors du comité de pilotage du 10/03/2010 avec le CREDOC, les modalités de détermination des groupes bénéficiaires et témoins ont été précisément déterminées :

- 1 - Jeunes condamnés dont la date de fin de peine n'excède pas mai 2011 ;
- 2 - Dates d'entrée sur le dispositif entre le 1er février et le 31 octobre 2010 ;
- 3- Exclusion des prévenus (car la date de fin de peine est inconnue, ce qui les met hors critère du protocole d'évaluation du CREDOC).

A partir de ces critères (notamment l'exclusion des prévenus), nous nous sommes rendu compte que la volumétrie définie au départ, soit 80 bénéficiaires et 80 témoins, serait difficilement réalisable. En effet, ces restrictions ont éliminé un tiers des jeunes incarcérés au départ (prévenus, condamnés à des peines plus longues, jeunes sortant le mois courant).

Comme dit précédemment, **les deux outils mis en place pour repérer les jeunes AVEC sont** :

- requêtes effectuées par le SPIP listant tous les jeunes haut-garonnais par âge et par ville incarcérés à Seysses en mai 2010 et octobre 2010. Ces requêtes nous ont permis d'alimenter les différentes cohortes.
- fiche individuelle de chaque nouveau détenu remplie au quartier arrivant par les CPIP du SPIP, contenant les informations suivantes : nom, prénom, date et numéro d'écrou, date de naissance, code postal, situation pénale (détenu ou condamné avec date de sortie).

L'engagement des 80 jeunes bénéficiaires détenus s'est traduit par la signature d'une lettre ayant valeur contractuelle et précisant entre autre qu'ils acceptaient d'être interrogés par le CREDOC, leurs réponses seraient strictement confidentielles et traitées de façon anonyme.

Les prescripteurs du dispositif auprès des jeunes visés sont les 4 Conseillers d'insertion AVEC ainsi que les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du SPIP.

Le mode de repérage des jeunes et les dispositifs de communication mis en place dans le cadre du dispositif AVEC ont été impactés par l'expérimentation ; ce qui a permis une connaissance plus juste et précise des jeunes Mission Locale, incarcérés à un instant T. Hors cadre expérimental, il n'existait aucun outil spécifique d'identification des jeunes détenus. Ces derniers étaient suivis par les Missions Locales au gré de leur demande ou sur demande du SPIP, en fonction de leur motivation à s'engager dans un parcours d'insertion.

L'expérimentation n'a pas forcément permis d'avoir une meilleure connaissance du public. Cependant, elle a engendré la création d'outils qui ont permis un repérage et une information efficaces des jeunes. Par exemple, la fiche quartier arrivant renseigne d'emblée sur la situation pénale du détenu, ce qui facilite la mise en place d'un parcours d'insertion en lien avec son projet professionnel et la préparation à la sortie (en aménagement de peine si possible).

3. Bénéficiaires indirects

Le dispositif AVEC n'a pas impliqué de bénéficiaires indirects.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Le dispositif expérimenté a entraîné un changement d'organisation et de pratique professionnelle par rapport au fonctionnement habituel des Missions Locales à différents niveaux :

- **Augmentation du temps de présence au centre pénitentiaire** : nous sommes passés de 2 demi-journées par semaine à 4 demi-journées, pour finir à 3,5 journées par semaine.
- **Augmentation de la masse salariale** : 2 EQTP supplémentaires ont permis de renforcer l'équipe existante.
- **Accompagnement spécifique des jeunes qui se caractérise par :**
 - une plus grande disponibilité en terme de temps, y compris par un accompagnement physique dans les démarches,
 - création d'un lien de confiance par une écoute active,
 - Une bonne connaissance de « l'histoire de vie » et du parcours du jeune qui permet d'affiner le diagnostic et d'établir le parcours le plus pertinent possible.
- **Un travail de partenariat renforcé** : la création de la plateforme a impliqué un investissement important auprès des différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle qui nous ont rapidement donné leur accord de principe pour adhérer au dispositif AVEC. Ce partenariat s'est développé et a pris tout son sens lors de nos rencontres régulières.

Restitution finale du porteur de projet.
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1_457	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
					Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet										
de début mai à mi juin 2009										
Action n°1 : réunion de travail entre porteurs de projet		→ Présentation de l'expérimentation : contexte, partenariat, enjeux... validation de l'action commune des 2 ML	oui	1 mois 1/2	3		Directeur +Directeur adjoint + Conseillère en insertion	/	/	/
Action n°2 : réunion avec les partenaires institutionnels		→ Validation de l'adhésion du SPIP et de la PJJ	oui	1 mois 1/2	2,5	2	Directeur adjoint + responsable de secteur +Conseillère en insertion	/	/	/
Action n°3 : définition du périmètre de l'action		→ Analyse du potentiel des publics en lien avec la maison d'arrêt à l'instant T	oui	1 mois 1/2	5	5	Directeur adjoint + Conseillère en insertion + responsable de secteur + chargé de projet	/	/	/
Action n°4 : mutualisation des offres de services des porteurs de projet		→ Analyse de l'existant de chacun, des apports des porteurs du projet	oui	1 mois 1/2	5	6	Directeur adjoint + Conseillère en insertion + responsable de secteur + chargé de projet	/	/	/
Action n°5 : réunion institutionnelle avec les partenaires SPIP et PJJ		→ Définition de l'apport de chacun	oui	1 mois 1/2	5	5	Directeurs, directeurs adjoints, responsables de secteur, conseillers	/	/	/
Action n°6 : comité de rédaction		→ Rédaction du projet	oui	1 mois 1/2	4	4	Directeurs et conseillers	/	/	/
Action n°7 : comité de validation institutionnel		→ Validation de tous les parties prenantes avant envoi officiel	oui	1 mois 1/2	7	7	Directeurs et conseillers	/	/	/
2. Lancement de l'expérimentation										
de juillet à décembre 2009										
Action n°1 : Mise en place de la gouvernance et des modalités de suivi du projet			oui	5	5	5	Directeurs et responsables de secteur			
Action n°2 : Mise en place de l'équipe opérationnelle (affectations, recrutements...)			oui	5	5	5	Directeurs et responsables de secteur et CI			
Action n°3 : Attribution des rôles et responsabilités (en interne et avec les partenaires)			oui	5	2	2	Directeurs			
Action n°4 : Déclinaison des grandes phases du projet en un planning détaillé			oui	5	5	5	Directeurs et responsables de secteur et CI			
Action n°5 : mise en place des permanences en détention et informations orales aux détenus			oui	5	4	4	CI			
Action n°6 : Elaboration de la plateforme par le repérage et l'analyse de l'existant des offres de service des 2 ML+ Création de fiches de synthèse.		Réalisation de l'état des lieux de l'existant (services de droit commun proposés au niveau des 7 axes) afin de faire émerger le service « de la plateforme A.V.E.C. (identification des points positifs et points à améliorer + propositions d'amélioration). Réflexion par thématique (emploi, formation, logement...)	oui	5	4	4	CI			
Action n°7 : Repérage des partenaires susceptibles d'intégrer la plateforme en se basant sur les 7 axes d'intervention		Les 7 axes : professionnel (emploi/formation), administratif, hébergement, santé, financier, citoyenneté et savoir de base	oui	5	4	4	CI			
Action n°8 : premiers travaux sur la plaquette communication		Détermination du contenu, de la forme et des destinataires	oui	5	4	4	CI			
3. Achèvement de l'expérimentation										
de janvier 2010 à décembre 2011										
Action n°1 : Envoi des cohortes au CREDOC		Envois successifs de 4 cohortes de mars à octobre 2010	oui				des rencontres avec les	4	CI	
Action n°2 : rencontre de tous les partenaires de la plateforme		Validation de leur adhésion à la plateforme multi service départementale et formalisation du partenariat	oui				partenaires et de l'urgence de	4	CI	
Action n°3 : Accompagnements des 80 bénéficiaires		déploiement des services de la plateforme s'est réalisé sur plusieurs mois et alimenté au fur et à mesure des rencontres avec les partenaires et de l'émergence de nouveaux besoins	oui				nouveaux besoins pour les	4	CI	
Action n°4 : Intégration de 70 jeunes supplémentaires		De janvier à août 2011. Ces jeunes bénéficient de la plateforme mais ne sont pas soumis au protocole d'évaluation	oui					4	CI	
Action n°5 : Action « Accompagner AVEC les entreprises »		Objectif : élargir la plateforme au monde économique, secteur privé, travail en amont avec le parrainage et le service emploi de la Mission Locale pour la mise en relation des jeunes avec les entreprises	oui					3	CI	
Action n°6 : Détermination d'un plan de communication		validé janvier 2011	oui					2	Responsable de secteur et CI	
Action n°7 : Mise en œuvre du plan de communication		développement des outils de communication	oui					2	Responsable de secteur et CI	
Action n°8 : Organisation de la conférence régionale : « Quel avenir pour les jeunes sous main de justice ? »		Réalisée le 02/2012. L'enjeu de cette manifestation était de mettre en évidence la nécessité d'accompagner les jeunes sous main de justice, de valoriser l'utilité des dispositifs expérimentaux tel que le dispositif A.V.E.C et de débattre des perspectives de pérennisation.	oui					2	Responsable de secteur et CI	
4. Achèvement de l'évaluation										

Difficultés rencontrées par rapport à ce qui avait été prévu :

- La gestion du temps en ce qui concerne la coordination de toutes les actions à mener en même temps : la mise en œuvre de la plate-forme AVEC, son développement, l'accompagnement renforcé des jeunes, les comités techniques et comité de

pilotage, les comptes rendus, les synthèses et la rédaction des différents rapports d'étape, mise en place du tableau de bord.

Des choix se sont imposés à nous, privilégiant une action au détriment d'une autre.

Toutes les actions ont été réalisées, avec du retard pour certaines d'entre elles.

- L'absence de financements supplémentaires a empêché la mise en place d'actions innovantes par rapport au droit commun. Par exemple : notre projet avec l'INSTEP (organisme de formation intervenant en Maison d'Arrêt sur le travail du projet professionnel) « Aménagement de Peine en Recherche d'Emploi » n'a pu voir le jour.

L'impact de la mise en place du protocole d'évaluation sur le dispositif AVEC a été très important en ce qui concerne la création du tableau de bord demandé par l'évaluateur. Elle a nécessité cinq jours de travail continus aux deux techniciens P3 des Missions Locales car cet outil complexe et lourd d'un point de vue informatique ne préexistait pas à l'expérimentation.

Le retard pris dans la mise en place de le travail de collaboration avec le CREDOC a entraîné des différés dans la constitution des cohortes des jeunes bénéficiaires, ce qui a donc impacté l'avancée globale de l'expérimentation. La première cohorte était constituée en mars 2010 alors que le démarrage de l'expérimentation démarrait en octobre 2009.

De plus l'éloignement géographique (Paris-Toulouse) a pénalisé la communication et l'organisation de temps de travail commun entre les porteurs de projet et l'évaluateur.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Axe	Nom du partenaire	Rôle dans l'expérimentation
ADMINISTRATIF	POLE EMPLOI	Aide sur problème dossier Pôle Emploi. Intervention en détention et dès la sortie
HEBERGEMENT/ LOGEMENT	CEPIERE ACCUEIL JEUNES	Demande d'entrée sur le dispositif ETAP (convention SPIP). Permettre l'accès à un hébergement pour une période d'1 mois renouvelable 6 fois, jusqu'à amélioration de la situation globale et orientation vers une autre solution d'hébergement plus stable. Intervention dès la sortie

	CLLAJ 31	Accès à 1 logement temporaire, ASLT (Accompagnement Social Logements Temporaires) : adhésion du jeune à l'accompagnement social avec un travailleur social (recherche d'appartement, gestion du budget, mise en place d'un dossier de surendettement...).
		Intervention à l'extérieur
SANTE	LA CASE DE SANTE	Accès aux soins de santé et suivi médico-social dans le cadre du dispositif « Dedans-Dehors » pour les personnes sortant de prison.
		Intervention dès la sortie
	CLEMENCE ISAURE	Centre de soins spécialisé en addictologie (prévention, accompagnement et traitement adapté).
		Intervention en détention et à la sortie
SAVOIR DE BASE	EDUCATION NATIONALE	Enseignement à l'intérieur du Centre Pénitentiaire de Seysses : remises à niveau (alpha, illettrisme, CFG, FLE), cursus diplômant (du brevet des collèges au DESS - cours/correspondance avec le CNED), informatique, Anglais.
		Intervention en détention
	DATIC	Parcours d'accès aux compétences clés : phase de détection obligatoire (évaluation du niveau), phase d'accompagnement (ateliers numériques SDB, orientation et suivi en OF...), phase de bilan et de validation du parcours.
		Intervention à la sortie
EMPLOI	Conseiller Pôle Emploi	Mise en relation sur des offres Pôle Emploi
		Intervention en détention
	SIGES	Développement de l'employabilité : Formation professionnelle (FLORA pour le public féminin, PAR - Peinture Applicateur Revêtement - et EEP - Entreprise d'Entraînement Pédagogique - pour le public masculin), valorisation de l'emploi, accès à l'emploi par le biais de la chargée de Relation Entreprise.
		Intervention en détention
	ATELIER ITINERANT	Mise en relation avec les offres d'emploi de Pôle Emploi et prise de contact directe avec les entreprises qui recrutent.
		Intervention à la sortie

	CAP ENTREPRISE	Accompagnement pendant 1 an pour la mise et le suivi en emploi (rédaction de CV, LM, simulation et préparation aux entretiens...). Intervention à la sortie
	PROMAN	Agence d'intérim spécialisée : Transport/Logistique, Manutention, Industries Manufacturières, Aéronautique, Tertiaire (archivage), préparateurs de commande ... Intervention à la sortie
	REGIES DE QUARTIER	Travail afin de prioriser le public accompagné par AVEC sur des postes dans les Régies de Quartier dans lesquels ils vivent Intervention en détention et à la sortie
FORMATION	SIGES	Travail sur le projet professionnel : orientation, information sur les métiers, mobilisation et bilan de compétences. Intervention en détention
	INSTEP	Travail sur projet professionnel (équivalent AGIR sans les stages) ; Travail sur TRE, recherches d'OF ou partenaires. Intervention en détention
	DATIC	Accompagner les jeunes à l'acquisition et à la gestion des Techniques de recherche d'emploi sur Internet. Intervention à la sortie
	GEIQ PROPRETE	Accès à la qualification par le biais de l'alternance : signature d'un contrat de professionnalisation de 9 à 10 mois sur poste d'agent machiniste ou laveur de carreaux. Intervention en détention et à la sortie
	INSTEP/ ADRAR	AGIR : travail sur la validation d'un projet professionnel avec 3 périodes de stages en entreprise (durée : 3/4 mois) Intervention en détention et à la sortie
	A PROPOS	AGIR et OPALE : validation du projet professionnel en autonomie (durée : 5 semaines) Intervention en détention et à la sortie
	ER2C	Validation d'un projet professionnel, acquérir un niveau scolaire suffisant pour se qualifier et ou se diplômer (durée : 9 mois). Intervention en détention et à la sortie

Les modalités de travail partenarial se caractérisent par :

- Des premières rencontres avec les partenaires dès le lancement du dispositif, durant lesquelles ceux-ci ont donné leur accord de principe pour faire partie du dispositif AVEC. La création de la plateforme a nécessité la réalisation d'un état des lieux de l'existant (services de droit commun en fonction des 7 axes dégagés) afin de faire émerger le service « + » de la plateforme AVEC et mutualiser les offres de service des 2 Missions Locales.
- **des réunions régulières,**
- **le suivi individuel des jeunes AVEC orientés vers ces partenaires. Le service « + » de ce partenariat est d'accorder une priorité aux jeunes bénéficiaires AVEC.**

Nous avons rencontré des difficultés à deux niveaux :

- Notre volonté a été de créer des commissions partenariales réunissant l'ensemble des partenaires. Compte tenu de leur nombre et de leur éloignement géographique (partenaires répartis sur tout le département de Haute-Garonne), elles n'ont pu être mise en place. Pour pallier à cette difficulté, la solution trouvée a été de faire de la médiation et de la coordination avec chacun des partenaires pour chaque parcours de jeune en particulier.
- D'avoir privilégié l'accompagnement des jeunes AVEC a entravé la signature des conventions de partenariat. Pour autant, ceci n'a pas eu d'incidence sur l'implication des partenaires et leur engagement dans le dispositif.

Le dispositif AVEC a permis le renforcement du partenariat institutionnel et opérationnel préexistant. Il a notamment permis de consolider les relations avec les CIP du SPIP, ce qui est fondamental dans le travail d'accompagnement des jeunes placés sous main de justice.

De nouveaux partenariats ont été créés dans le secteur de la santé.

Par ailleurs, nous avons développé une nouvelle action partenariale avec le parrainage pour favoriser l'accès direct des jeunes AVEC à l'entreprise privée (projet AAE : Accompagnement AVEC les Entreprises).

En fin d'expérimentation, la dynamique partenariale se poursuit mais de façon différente. La réduction de moyens humains (2 postes conseillers non reconduits) a une incidence sur le nombre global de jeunes qui peuvent être en charge. Nous rappelons que notre mission de service public demeure l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et notamment les jeunes placés sous main de justice qui cumulent un grand nombre de difficultés.

La fin du dispositif entraîne aussi l'arrêt des actions de communication concernant cette thématique de l'insertion des jeunes sous-main de justice. Or nous avons mesuré le fort impact que peut avoir une manifestation telle que celle que nous avons organisée en février dernier : «La Conférence régionale des jeunes sous-main de justice » à Toulouse. Elle a mobilisé aussi bien les partenaires institutionnels que les partenaires de terrain. Les interventions des magistrats, directeur du SPIP et du Centre Pénitentiaire ont par exemple apporté des éléments de réflexion très intéressants qui ont permis d'engager des débats de qualité.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	88.50 %
Cofinancements extérieurs à la structure	-
Autofinancement	11.50%

C. Pilotage de l'expérimentation

La composition du comité de pilotage est la suivante :

- Les 2 directeurs des Missions Locales,
- Les 2 responsables du projet des Missions Locales,
- Les 4 conseillers Mission Locale,
- Le directeur du SPIP,
- La directrice STEI de la PJJ,
- Les 2 MAD PJJ,
- La représentante du CREDOC
- Le représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Haute-Garonne Midi Pyrénées.

La fréquence des comités de pilotage a évolué compte tenu de l'avancée du dispositif. Très fréquents dans la phase de préparation du projet et lors de son lancement à raison d'un comité par trimestre, ils se sont par la suite espacés à raison de 3 comités pour l'année 2011.

Des carences ou difficultés n'ont pas été identifiées concernant le pilotage. Lorsque des changements de personnes sont intervenus, nous avons toujours eu le souci de tenir informée ces dernières afin qu'elles puissent être au courant immédiatement de l'état d'avancée du dispositif.

Tenu en alternance aux sièges des 2 Missions Locales, chaque comité a fait l'objet d'un compte-rendu validé par l'ensemble des membres. Les objectifs des comités de pilotage étaient de faire un point sur la plateforme AVEC, sur les résultats en terme d'accès à l'emploi, à la formation ; un point sur l'évaluation et tout échange d'information que l'un des membres jugeait nécessaire d'aborder. Enfin, le comité validait des décisions impactant sur les partenaires du dispositif. Par exemple, la validation du plan de communication et plus précisément la conférence régionale portant sur le thème : « Quel avenir pour les jeunes sous main de Justice » du 02/02/2012.

Les points forts de ces comités sont : travail complémentaire, grande disponibilité et implication des partenaires.

En décembre 2009, pour la mise en œuvre de notre dispositif, nous avons rencontré la Mission Locale du Pays Basque dans le cadre de son projet LOTU afin d'échanger avec eux car leur démarche avait été similaire à celle que nous voulions engager. Nous précisons que cette expérimentation du Pays Basque n'avait pas été soutenue par le FEJ.

Des rencontres constructives avec l'ensemble des expérimentateurs justice dont les dispositifs étaient soutenus par le FEJ ont été réalisées en 2011, au cours de la phase d'achèvement des expérimentations.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

L'efficacité du dispositif AVEC repose 2 axes majeurs : le travail d'accompagnement renforcé avec les jeunes dans le cadre d'un suivi global d'une part et la nécessité d'une forte coopération de tous les acteurs d'autre part.

Le travail d'accompagnement renforcé avec les jeunes dans le cadre d'un suivi global commence dès les premiers jours d'incarcération jusqu'à la sortie de prison, et se poursuit après. Les jeunes sont repérés grâce à une fiche de repérage mise en place au niveau du quartier arrivant en lien avec le SPIP.

Cet accompagnement renforcé se traduit par la contractualisation de l'engagement du jeune en détention et par la consignation écrite de toutes les étapes du parcours :

- Première évaluation au Quartier Arrivant ;
- Diagnostic personnalisé lors d'un entretien individuel ;
- Diagnostic partagé et évaluation globale de la situation avec l'ensemble des partenaires et tout particulièrement avec les CIP ;
- Initialisation d'un portefeuille de compétences.

La qualité de cet accompagnement se définit par les critères suivants :

- Fréquence des rencontres ;
- Travail approfondi sur les sept axes ;
- Création d'un lien de confiance ;
- Disponibilité y compris par un accompagnement physique dans les démarches ;
- Bonne connaissance de « l'histoire de vie » et du parcours du jeune qui permet d'affiner le diagnostic et d'établir le parcours le plus pertinent possible

La mise en œuvre d'un suivi global permet de traiter tous les freins cumulés par les jeunes détenus. Pour se faire, il est nécessaire de créer un lien de confiance avec le jeune, afin de l'accompagner dans la construction de son projet personnel. Cela rend indispensable la mise en place d'un suivi individualisé dans la durée.

Ce suivi doit permettre de traiter l'ensemble des freins, aux premiers lieux desquels les freins sociaux/culturels (manque de connaissance du système, qualifications, logement, rupture familiale, milieu social...).

La mise en place de ce suivi doit permettre au jeune de reprendre confiance en lui et de devenir plus autonome et plus actif dans son parcours. Ce public étant plus fragile, il nécessite un suivi plus renforcé que le public classique suivi en mission locale.

Notre outil informatique PARCOURS 3 (P3) permet de capitaliser les informations concernant les jeunes et favorise le cas échéant leur repérage. Par ailleurs, les techniciens P3 ont créé un programme spécifique au sein du logiciel qui renseigne à la fois sur les données concernant le jeune : identité, situation, cursus scolaire et toutes les actualités concernant son suivi : les entretiens individuels, les contacts téléphoniques avec un jeune ou un tiers, les propositions faites, les mises en relation.... Globalement, la saisie nous permet d'apporter les informations concernant tous les axes de l'accompagnement global : Emploi, Formation, Santé, Hébergement, Ressources, Citoyenneté, Administratif.

Concrètement, l'accompagnement global se décline en 3 phases.

- **En détention**
 Nous allons voir régulièrement les jeunes en détention jusqu'à ce qu'un projet professionnel émerge. Souvent, les jeunes détenus formulent le souhait d'aménager leur peine et nous sollicitent pour les aider dans ces démarches.
- **Préparer la sortie**
 Il existe deux types de sortie d'incarcération :
 - sortie en fin de peine où l'on prévoit un rendez-vous au bureau de la Mission Locale pour entamer les démarches prévues.
 - sortie en aménagement de peine : sortie anticipée.
 Notre partenariat prend ici toute son importance (partenaires sociaux, partenaire SPIP, partenaires emploi/formation) dans la réalisation d'un projet d'aménagement de peine, qui commence d'abord par la vérification de sa faisabilité.
 Il faut trouver des dates d'entrées en formation ou des rendez-vous avec les employeurs quelques jours après la date de la CAP (Commission d'Application des Peines) du magistrat. Dans un second temps, si le projet est réalisable, une nouvelle demande est faite auprès du juge en débat contradictoire. Le jeune explique alors son projet et sa demande.
 Nous assurons un rôle de coordination et de médiation des actions mises en place entre les familles, le SPIP, le jeune, avocats, Juge Application des Peines.
- **A la sortie**
 Nous accompagnons le jeune dans ses démarches administratives dans un premier temps : inscription Pôle Emploi, carte de transport gratuit, signature du CIVIS, ouverture d'un compte en banque.
 Nous prenons contact avec le SPIP Milieu Ouvert qui prend le relais dans le suivi des jeunes si une mesure pénale subsiste, afin de l'informer, de faire le lien concernant la situation du jeune et les démarches qui vont être mises en place.
 Tout au long de l'accompagnement, nous mobilisons les partenaires de la plateforme vis-à-vis desquels nous restons très disponibles.

Les accompagnements mis en œuvre avec les jeunes sous main de justice nécessitent de prendre en compte les contraintes procédurales et judiciaires auxquelles ils sont soumis et à les articuler au mieux avec les dispositifs et propositions d'insertion professionnelle (entrées en formation, signature de contrat en alternance...). De ce fait le travail sur les aménagements de peine peut être long, incertain et complexe à organiser.

On note que très peu de jeunes bénéficiaires ont « décrochés » de l'accompagnement dans le cadre du dispositif AVEC. On estime à environ 5% le nombre d'entre eux pour lesquels nous n'avons plus de nouvelles. Ce faible taux démontre la plus-value du dispositif AVEC caractérisé par cet accompagnement renforcé et spécifique dès la détention. On peut dire que la mobilisation des jeunes AVEC est forte, ce qui confirme l'importance de la création d'un lien de confiance en prison.

Le public des jeunes sous main de justice, comme le partenariat, demandent une certaine réactivité, une constante adaptation et des réajustements indispensables à l'avancée du dispositif.

La nécessité de la coopération de tous les acteurs

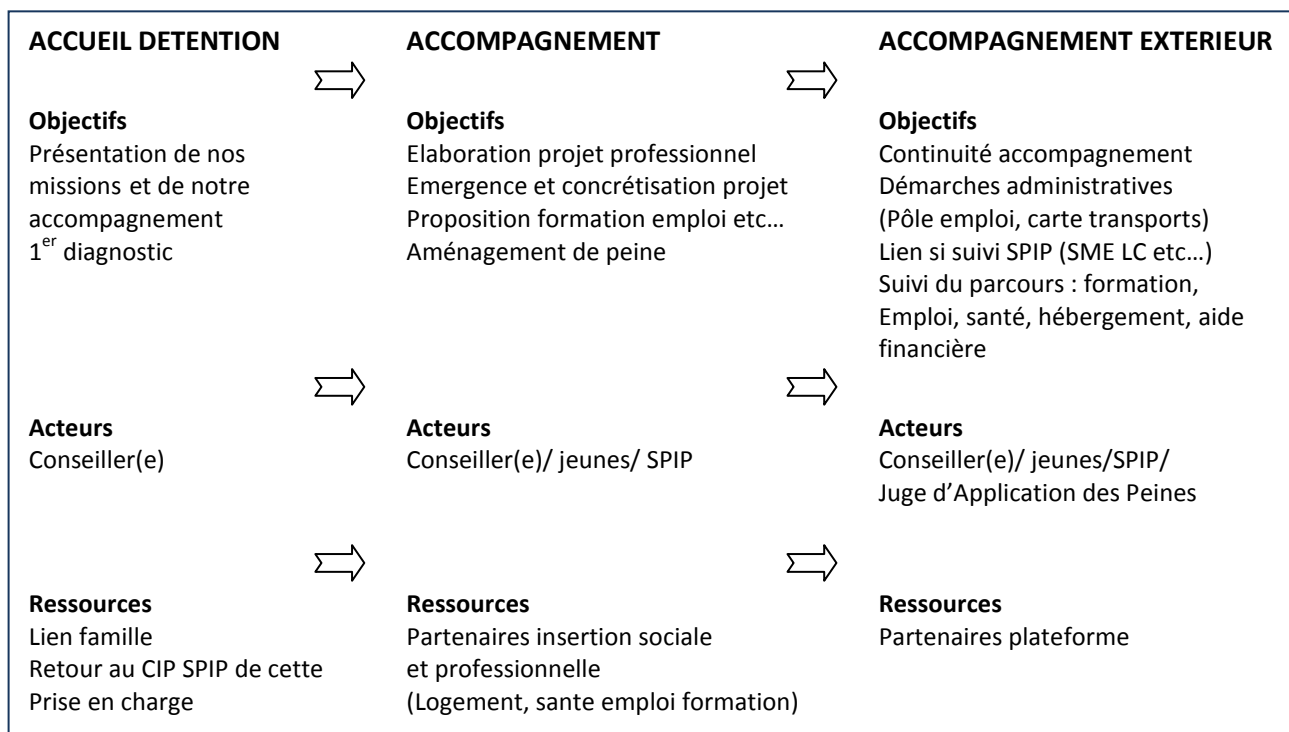
Aujourd'hui, le jeune détenu est en contact avec de nombreux acteurs pour préparer sa réinsertion (SPIP milieu fermé et milieu ouvert, JAP, Mission Locale, Pôle Emploi, PJJ, organismes d'insertion...). Aucun de ces acteurs ne peut traiter seul l'ensemble des problématiques. C'est pourquoi la mise en place d'une coopération régulière et pérenne est indispensable.

Cette coopération a permis aux conseillers Mission Locale d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et spécialisées qui rendent efficient le suivi des jeunes incarcérés. Cette coopération implique une réelle synergie entre tous les acteurs et une bonne identification et reconnaissance du domaine d'intervention de chacun..

Le travail d'accompagnement renforcé avec les jeunes et la coopération de tous les acteurs sont les 2 aspects essentiels qui garantiraient le succès de l'extension d'un tel dispositif à d'autres territoires. Sur cette base, il serait alors possible de réaliser une modélisation transposable sur une autre zone géographique ou à une autre échelle.

Schématisons :

Tout au long de l'accompagnement, nous mobilisons les partenaires de la plateforme AVEC en fonction des problématiques que rencontrent les jeunes suivis.



Afin d'illustrer la modélisation de la manière la plus pragmatique et schématique possible, voici 2 exemples de parcours de jeunes AVEC. Ces exemples détaillent précisément dans l'ordre chronologique la nature et le nom des partenaires sollicités ainsi que les ressources mobilisées à chacune des phases du dispositif.

Christophe F. âgé de 24 ans a intégré le **Dispositif AVEC** en mai 2010. Nous l'avons rencontré régulièrement lors de nos permanences au Centre Pénitentiaire de Seysses pour mettre en place un projet professionnel.

En détention, il a très actif et a notamment participé au programme du QCP (Quartier Courte Peine) pendant 2 mois. Il a été, durant cette période, accompagné par **l'INSTEP** de concert avec la ML pour l'élaboration et la validation de son projet professionnel. Par ailleurs, en collaboration avec **le CIP du SPIP**, nous avons réalisé un dossier d'aménagement de peine ; il a pu ainsi bénéficier d'un placement extérieur CPVA (Centre de Préparation à la Vie Active).

Aussitôt sorti, il a été pris en charge par la Mission Locale et a ainsi dès le premier entretien signé un contrat **CIVIS**. Par ailleurs, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'éducatrice du CPVA et le **CIP du SPIP MO**.

Un mois après sa sortie, il a bénéficié d'un **FAJ aide à l'insertion** de 200 euros (Axe Ressources) et a bénéficié d'un **financement de permis de conduire FIPJ**. Permis qu'il a obtenu en mai 2011 (Axe Mobilité).

Son rendez-vous avec **le service DATIC** lui a permis de mettre en place un parcours d'accès aux compétences clés et a ainsi pu suivre une remise à niveau avec le Lieu Ressources Formation pendant environ 8 semaines (Axe Savoirs de base).

Christophe est maintenant à la recherche de contrat de professionnalisation pour passer le CAP de conducteur d'engins de chantier. Pour l'appuyer dans ses recherches, nous avons mis en place un parrainage.

M. M âgé de 23 ans est suivi par le **Dispositif AVEC** depuis Août 2010. Nous l'avons rencontré régulièrement lors de nos permanences pour mettre en place un projet professionnel et le soutenir moralement, il n'a aucune visite en détention. Dans le cadre de notre partenariat avec **l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance**, la Directrice Adjointe est venue en détention le rencontrer pour un entretien de motivation. En effet, il n'est pas encore "permissionnable". Il est retenu pour une entrée en février 2011. Nous avons fait le lien avec le **CPIP du SPIP** pour faire une demande d'aménagement de peine en PSE (Placement sous Surveillance Electronique). Sa demande a été examinée en Débat Contradictoire par le **Juge d'Application des Peines** et acceptée. A sa sortie, il est provisoirement hébergé chez une cousine. Prenant en compte sa problématique logement, nous avons fait une demande auprès de **Cépière Accueil Jeunes** pour un appartement temporaire. Rapidement nous avons eu un entretien tripartite et CAJ a validé son entrée sur un logement, qui lui a été attribué en mai 2011 après avoir demandé l'autorisation auprès du JAP.

*« Le 7 février 2011, j'ai commencé la formation. La première semaine a été difficile puisque je devais faire toutes les démarches administratives. Suite à un stage dans une entreprise de maçonnerie charpentier, je suis parti sur de la recherche d'emploi direct. J'ai contacté spontanément plusieurs employeurs J'ai décroché un premier entretien et j'ai été recruté en CDD depuis le 4 avril. Ce contrat a été interrompu lors de la période d'essai puisque l'employeur n'a pas voulu payer les heures supplémentaires. J'ai donc contacté d'autres employeurs et j'ai eu un second entretien qui a été aussi concluant puisque j'ai signé un CDI et ce depuis le 10 mai. Depuis ma sortie je suis en contact avec ma conseillère qui me soutient dans mes démarches. Ça a presque plus d'effets qu'un psychologue. Je peux la contacter à tout moment. J'ai aussi eu un logement avec la Cépière. Sans ce dispositif, je ne serai pas allé bien loin. Ça m'arrange grave ! Je respecte mes rendez-vous avec **le SPIP milieu ouvert** et les obligations dans le cadre d'un suivi psychologique. En juillet, je souhaite demander une liberté conditionnelle auprès de la Juge d'Application des peines et j'espère qu'elle sera acceptée comme ça je pourrai voir plus régulièrement ma famille qui n'est pas sur Toulouse. »*

En quelques chiffres.

Résultats du Dispositif au 31/12/2011 pour les 80 bénéficiaires :

- 31 en Emploi
(Dont 10 CDI, 3 CDD, 2 CDD Insertion, 4 en CDD intérim, 5 en CUI-CAE, 1 contrats de professionnalisation, 5 auto-entrepreneurs, 1 contrat d'apprentissage)

- 2 sont en cours de signature contrats de professionnalisation
- 26 sont en recherche d'emploi
- 3 sont en formation
- 1 décès

17 sont réincarcérés, 6 sont récidivistes.

Environ 30% d'entre eux ont pu bénéficier d'un aménagement de peine. Pour rappel, les politiques pénales mettent globalement l'accent sur le développement des aménagements de peine, orientation fondée sur un effet positif contre le risque de récidive.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

L'incidence du caractère expérimental de la démarche s'est ressentie dans le travail avec l'évaluateur. Avec celui-ci, nous avons constitué les cohortes, organisé des réunions de travail, eu des échanges téléphoniques sur tel aspect technique, mis en place un tableau de bord nécessaire pour leur évaluation finale. Ce dernier outil a demandé un temps de travail informatique très important.

Du point de vue du contexte local, il nous faut préciser que les deux Missions Locales travaillaient déjà au sein du Centre Pénitentiaire. Les liens et les procédures préexistaient à l'expérimentation. Il en va de même des partenaires de la plateforme. L'expérimentation est venue apporter des moyens supplémentaires (2 CT en plus), un objectif précis commun, des temps de travail réservés, la mobilisation autour de la création de la plateforme multiservices.

En ce qui concerne la nature même du dispositif, l'expérimentation a permis de mettre la lumière sur cette population importante de jeunes incarcérés qui mérite toute notre attention, dans la perspective d'éviter les ruptures et prévenir la récidive.

1. Public visé

Proposition de définition du public : Les jeunes de 18 à 25 ans incarcérés dans la ville de leur résidence.

Pour les jeunes habitants dans une autre ville ou région, un relais peut être fait avec la Mission Locale du lieu de domicile qu'il retrouvera à la sortie.

Possibilité d'accompagner les mineurs si l'EPM est situé dans la zone de compétence de la Mission Locale.

Durée de la peine : inférieure à deux ans, donc il s'agit de personnes condamnées. En effet, il est difficile d'amorcer un travail sur le projet professionnel avec une personne incarcérée qui n'a pas encore été jugée : le mandat de dépôt peut durer une année voire plus.

Dans la mesure où la population carcérale des jeunes de 18 à 25 ans représente au moins 25 % de la population carcérale totale, nous ne rencontrerons pas de difficultés à atteindre ce public qui est important en nombre. Reste cependant à ce que le travail en partenariat avec le SPIP soit possible et coopératif pour le repérage et le suivi.

Par contre, il ne semble pas souhaitable de développer d'autres actions spécifiques en faveur de la famille ou de l'école, dans le travail qui nous occupe précisément auprès des jeunes incarcérés. La séparation d'avec le milieu familial est d'ailleurs souvent salutaire. Le jeune est adulte, responsable de ses actes. La famille et les amis sont là éventuellement pour un apport ponctuel.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

L'ensemble des actions menées dans le cadre du dispositif AVEC mériterait d'être poursuivi et développé :

- La constitution d'un partenariat fort : sur les pôles essentiels tels que l'hébergement, la santé, l'emploi et la formation, il est indispensable de travailler en relais avec des structures qui connaissent les modalités de notre accompagnement et qui en sont partie prenante.
- Projet AAE avec le parrainage : le lien au monde de l'entreprise nous est apparu primordial. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un groupe de travail avec un parrain de la Mission Locale, ex-DRH de métier. C'est un travail qui doit se poursuivre.
- A partir du système d'information Parcours3 des Missions Locales, développement d'un outil de suivi et d'accompagnement de ce public transférable sur d'autres public ou bien à d'autres Missions Locales
- Importance de la communication : comme nous en avons vu les effets lors de la conférence régionale sur les jeunes sous main de justice.
- Formalisation des modalités spécifiques d'un accompagnement dedans-dehors. Restent à développer des outils et des techniques d'accompagnement des jeunes incarcérés.

Par contre, en termes d'amélioration du dispositif, on aurait pu envisager par exemple une action visant à lever les freins de la mobilité : favoriser la mobilité des jeunes sortis d'incarcération par l'obtention du permis de conduire. La création d'un partenariat avec une ou des auto-écoles pourrait permettre aux jeunes de préparer et passer le permis de conduire dès leur sortie de prison. Outre favoriser l'accès à l'emploi durable, cela permettrait à ces jeunes d'être valorisés dans une réussite d'examen, pour la première fois peut-être...

En ce qui concerne la nécessité d'étapes préalables à la mise en place d'un dispositif tel que AVEC, il semblerait opportun de créer très tôt des liens avec l'entreprise : pour des mises en stage, des périodes d'essai qui déboucheraient sur des embauches.

Quant aux difficultés ou points sensibles qui peuvent survenir dans le cadre d'un tel dispositif, ils porteraient sur les faibles capacités d'accueil et de suivi des jeunes par les

partenaires de la plateforme. Faute de financements supplémentaires, ceux-ci n'ont pas la possibilité de répondre à toutes les demandes entre autres d'hébergement ou de formation.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les partenaires opérationnels tels que le SPIP et les différents acteurs de la plateforme sont incontournables pour la mise en place d'une plateforme multiservices. Ils doivent être précisément informés du projet, de son avancée, mais aussi être actifs et force de proposition dans l'élaboration d'un dispositif de type AVEC.

La mise en place d'un comité de pilotage peut se révéler importante pour animer et conduire un tel dispositif, à raison de réunions trimestrielles et de compte-rendu précis sur les décisions et actions engagées.

Composition du Comité de Pilotage : la Mission Locale (direction et conseillers techniques), le SPIP, la PJJ.

4. Impacts sur la structure

Le projet AVEC a eu un impact important sur les structures des deux Missions Locales : création de deux postes supplémentaires, outils de suivi de parcours et partenariats renforcés, officiellement engagés dans le projet. Il a cependant été de courte durée puisque aucuns financements relais n'ont pu être trouvés.

Conclusion

L'intérêt de ce dispositif a été salué par tous les partenaires qui interviennent en faveur de des publics justice, et notamment ceux appartenant au Ministère de la Justice. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les magistrats ont reconnu les effets positifs du dispositif sur ces jeunes.

Au regard des difficultés cumulées par la plupart d'entre, la plus-value est incontestable en terme d'accès à l'emploi ou à la formation. Cet accompagnement renforcé constitue un point de repère sur lequel les jeunes prennent appui pour s'inscrire dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Ceci est particulièrement vrai en détention. Les rencontres régulières avec le Conseiller de la Mission Locale sont de véritables points d'ancrage, à partir desquels le jeune investit son devenir après la prison. A cet effet, l'accompagnement agit comme régulateur de la vie carcérale du jeune, lui permettant de mieux préparer sa sortie et de lutter contre la récidive.

La mise en place du dispositif a permis de mobiliser un panel large de partenaires autour des missions locales afin de prendre en charge l'ensemble des problématiques liées à l'insertion des jeunes détenus.

Les missions locales assurent ainsi un rôle de pilotage important du dispositif. Par le suivi individualisé des jeunes, les conseillers justice des missions locales identifient ainsi les freins à l'insertion, aident à la construction du projet personnel, et en liens avec les autres partenaires, aux premiers desquels le SPIP et la PJJ, organisent les démarches afin de rendre possible la réalisation de ce projet.

La question de la transférabilité est liée à la question de la pérennisation du dispositif.

L'intérêt de poursuivre, la volonté de pérenniser ce dispositif se démontrent dans notre participation à la dynamique mise en place avant même la fin de l'expérimentation. Cette dynamique s'est traduite par la constitution du Groupe National des Expérimentateurs Justice.

Le Groupe National des Expérimentateurs Justice s'est mis en place à l'issue de la dernière rencontre organisée par le FEJ son objectif principal vise la pérennisation des dispositifs ; comment continuer au-delà du financement du FEJ.

AVEC a fait émerger des réflexions sur l'accompagnement des jeunes incarcérés. Il a permis de consolider la méthodologie d'accompagnement qui existait avant l'expérimentation par la création de nouveaux outils.

AVEC représente une volonté d'apporter une plus-value à un service existant. Pour chacune des thématiques, il s'agit de repérer les dispositifs qui fonctionnent, apporter des améliorations à ceux pour lesquels des insuffisances sont relevées et innover, créer dès lors que des manques certains sont pointés notamment en terme d'élargissement au monde économique.

Le 18 mai 2011, lors de la journée nationale organisée par la MAFEJ il a été clairement confirmé qu'il n'y aurait pas de possibilités de pérennisation des dispositifs mis en place dans le cadre des expérimentations "jeunes sous main de justice". Il a donc été décidé par les porteurs de projet de se constituer en groupe de travail afin d'échanger sur les bonnes pratiques, étudier ensemble des solutions de financement et poursuivre la dynamique enclenchée.

Planning de l'action conjointe du GNEJ :

- Septembre à décembre 2011 : réflexion des expérimentateurs sur les moyens d'action avec l'UNML, création d'un document de 4 pages présentant la démarche et rédaction commune d'un courrier d'accompagnement.

- Décembre 2011 : vote à l'unanimité, par les membres du bureau de l'UNML, de la rédaction d'un courrier adressé au Garde des Sceaux et Ministre de la justice, Michel Mercier ; au Ministre du travail, Xavier Bertrand et d'adresser une copie au Premier Ministre, François Fillon. - Février 2012 : Lancement officiel de la campagne de mobilisation «Pérenniser l'accompagnement des jeunes sous main de justice» et transmission de l'ensemble des documents ci-dessus évoqués au niveau national.

- Février 2012 : prise de relais de l'information par chacune des Missions Locales au niveau local.


A l'issue des réponses communiquées par les décideurs, de nouveaux temps de rencontre seront prévus courant 1er trimestre 2012.

Annexes jointes au fichier :


- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative



Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

